

## Article R4323-98 du Code du travail

Date de mise à jour : 30 Janvier 2023

### Notre analyse

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être utilisés conformément à leur destination, c'est-à-dire conformément à leur notice d'utilisation.

## Article R4323-98 du Code du travail

Les équipements de protection individuelle sont utilisés conformément à leur destination.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Les équipements de protection individuelle (EPI)  
- règles d'utilisation

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Que veut dire EPI ?

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Manquement à l'obligation de sécurité pour non-remboursement d'un EPI

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Le guide des EPI

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Utiliser la fiche de dotation d'équipement de protection individuelle

Cliquez ici pour accéder à cet outil